Meensesteenweg 338, 8800 Roeselare TEL: 051/200 002 FAX: 051/201 002 www.acavzw.be / info@acavzw.be Dexia: 068-2516997-68 Numéro de TVA: BE 0811 407 869

153001912

Ref: 2015063193 bis

# RAPPORT DE MISE EN SERVICE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE/ CONTRÔLE PERIODIQUE

nées	

Lieu du contrôle: Rue des Guillemins 58, 4000 LIEGE 1

Propriétaire: BOUTAY

Client Certigreen SPRL Fabien Devillers, RUE DE LA VECQUEE 170, 4100 SERAING

Type de locaux: Distributeur d'énergie: /

Code EAN:: 541 44 Installateur:

N TVA ou n carte ID: / Émis à: /

Toni Arnould Date du contrôle: 02/07/2015 Agent-visiteur:

### Type de contrôle

Conformément aux exigences (conditions) du Règlement général sur les installations électriques (RGIE) Type contrôle: Art 271/271bis Controle périodique Info complément.: Réinspection à:

#### Données générales de l'installation électrique

3x400v+N 40A 39,00 Tension nominale Courant nominal max: Courant nominal sécurité principale: Section du câble d'arrivée: 4X10 mm EXVB - Type:

Type d'électrode: Conduct, de terre: 16 mm Barre ou piquet de terre Section:

Interrupteur différent, général - In: 40 A - DI: 300 mA Nombre de pôles:

Interrupteur(s) différentiel(s) général(s) extra: /

30 mA Interrupteur différent. second. - In: - DI : Nombre de pôles:

Interrupteur(s) différentiel(s) secondaire(s) extra: /

Nombre de circuits: Nombre de tableaux: Tarif: Bihoraire

#### Mesures et contrôles

Résistance de dispersion: 17.6 Ohm Protect. contre les contacts indir.: En ordre Plombage du différentiel: En ordre Isolement générale: 127.4 MOhm Test du différentiel: En ordre Etat du materiel fixe: En ordre Test de continuité: En ordre Test de défault: En ordre Schémas: En ordre Protect. contre les contacts dir.: En ordre

L'installation doit de nouveau être contrôlée: **Conclusion:** avant le:25 ans après date L'INSTALLATION EST CONFORME AU RGIE

par le même organisme (\*)

Visa du distributeur (art 270)

**NOMBRE** Schéma d'implantation: Oui D'ANNEXES Schéma unifilaire: Oui

Autres: /

L'AGENT-VISITEUR:

Visa de l'organisme de contrôle



ACA asbl - Organisme de Controle Agrée Meensesteenweg 338 - 8800 Roeselare TVA BE 0811.407.869 Tel. 065/33.49.79 - Fax 065/33.66.29

info@acavzw.be - www.acavzw.be

Le PV de visite doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et toute modification intervenue dans l'installation électrique doit être renseignée dans le dossier. Le Ministre des Affaires économiques,Direction Energie électrique doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité (\*\*) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas où, lors de la nouvelle visite de contrôle, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

### Description des circuits

11 DIS BIP 16A 1 DIS BIP 20A

## **CONSTATATIONS: Remarques**

- A : Pas d'infractions.
  A1 : Les schémas électriques doivent être joints obligatoirement dans le dossier de l'installation électrique. Il est fortement conseillé de joindre une copie de ceux-ci à proximité du coffret électrique principal.
  AD : Le contrôle comprend seulement les parties visibles de l'installation.
  AE : Le bien est meublé au moment du contrôle.

Remarques supplémentaires : Ce rapport remplace le certificat avec référence 2015 06 3193.

### **CONSTATATIONS: Infractions**